

DRY-TREAT STAIN PROOF (AUST.)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)
Date de livraison: 21-Septembre-2010
XC&369SC

Code d'alerte du risque:HAUT

CHEMWATCH 4903-61
Version Num:6
CD 2010/4 Page 1 sur 10

Rubrique 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE CHIMIQUE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

DRY-TREAT STAIN PROOF (AUST.)

FOURNISSEUR

Société: Dry- Treat Pty Ltd
Adresse :
220 Pacific Highway
Crows Nest
NSW, 2065
AUS
Téléphone: +61 2 9954 3211
Téléphone: 1800 675 119
Numéro de téléphone d' appel d' urgence :**Outside**
USA +1 (813) 248 0585
Fax : +61 2 9954 3162
Courriel: chemwatch@chemwatch.net

SYNONYMES

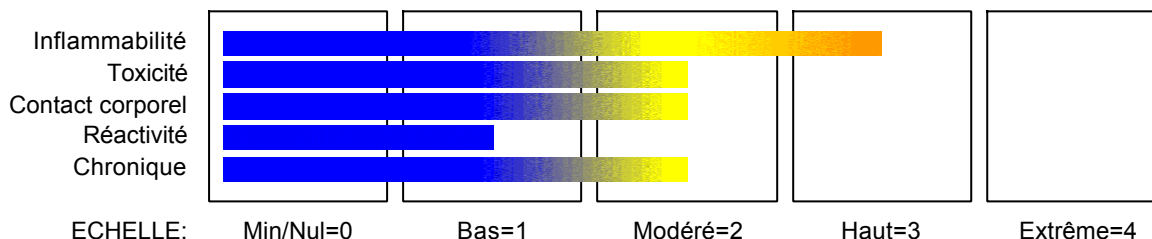
"stain preventer", "masonry sealant"

Rubrique 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

NATURE DU DANGER

CONSIDEREE COMME UNE PRÉPARATION DANGEREUSE SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE.

CLASSIFICATION DU RISQUE



RISQUE

DSD/DPD classification (classification according to Directive 67/548/EEC or Directive 1999/45/EC)

Codes Risque

R11
R36/38
R52
R65
R67

Phrases Risque

- Facilement inflammable.
- Irritant pour les yeux et la peau.
- Nuisible pour les organismes aquatiques.
- NOCIF: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- L' inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

CLP classification (classification according to Regulation (EC) No 1272/2008)



Signal Word:DANGER

CLP classification

Effets respiratoires catégorie 3
Irritation oculaire catégorie 2A
Irritation respiratoire catégorie 3
Irritation/corrosion cutanée catégorie 2
Liquide inflammable Catégorie 2
Risque d'aspiration de Catégorie 1
TOXICITÉ (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 3

continué...

DRY-TREAT STAIN PROOF (AUST.)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)

Date de livraison: 21-Septembre-2010

XC&369SC

Code d'alerte du risque:HAUT

CHEMWATCH 4903-61

Version Num:6

CD 2010/4 Page 2 sur 10

Rubrique 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Hazard statement(s)

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence et des vertiges.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Déterminé par Chemwatch en utilisant le critère SGH:

Supplementary statement(s)

Precautionary statement(s)

Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser un équipement contre les explosions électriques/par éclair/par ventilation
P242	Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réponse

P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P331	NE PAS faire vomir.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage

P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P405	Garder sous clef.

Rubrique 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NOM	CAS RN	RISQUES INT	%
éthanol EC NO: 200-578-6 Codes Risque : R11 Flam. Liq. 2 Flam. Liq. 2 H225	64-17-5	F	30-60
alkylalkoxysilane acétate- d' isopropyle EC NO: 203-561-1 Codes Risque : R11, R36, R66, R67 Flam. Liq. 2Eye Irrit. 2STOT SE 3 Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3 H225; H319; H336	108-21-4	F,Xi	20-40 1-10
additives nonhazardous			1-10

Rubrique 4 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

INGESTION

■ Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit.

continué...

DRY-TREAT STAIN PROOF (AUST.)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)

Date de livraison: 21-Septembre-2010
XC&369SC

Code d'alerte du risque:HAUT

CHEMWATCH 4903-61

Version Num:6

CD 2010/4 Page 3 sur 10

Rubrique 4 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

- Si avalé, NE PAS faire vomir.
- Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.

YEUX

- Si ce produit entre en contact avec les yeux :
- Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire.
- S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.

PEAU

- Si le produit entre en contact avec la peau:
- Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.
- Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).

INHALATION

- Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais.
- Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.

NOTES POUR LES MÉDECINS

- Tout produit aspiré durant un vomissement peut provoquer un dommage aux poumons. En conséquence, les vomissements ne doivent pas être induites mécaniquement or pharmacologiquement.
- Pour des expositions aiguës ou répétées de courte durée à l'éthanol:
- Une ingestion aiguë chez les patients non-tolérants nécessite habituellement des soins de support avec une attention spéciale à la prévention de l'aspiration, de remplacement des fluides et la correction des déficiences nutritionnelles (magnésium, pyrodoxine de thiamine, vitamines C K).
 - Donner 50 % de dextrose (50-100ml) IV aux patients obnubilés à la suite d'une prise de sang pour la détermination du glucose.

Rubrique 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Mousse stable face à l'alcool.
- Poudre chimique sèche.

LUTTE INCENDIE

- Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.
- Peut être violemment réactif. Peut exploser.

RISQUE D'INCENDIE/EXPLOSION

- Les liquides et les fumées sont particulièrement inflammables.
- Le risque de feu est grave lorsqu'il y a chaleur, des flammes et/ou des oxydants.

Les produits de combustion incluent: dioxyde de carbone (CO₂), formaldéhyde, fluorure d'hydrogène, dioxyde de silicium (SiO₂), autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.

INCOMPATIBILITE AU FEU

- Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc.

Moyens de protection individuelle

Appareil respiratoire.

Vêtements de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

Rubrique 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSIONS ACCIDENTELLES

ECLABOUSSURES MINEURES

- Éliminez toutes les sources d'incendie.
- Nettoyez tout de suite tous les écoulements.

ECLABOUSSURES MAJEURES

- Evacuez le personnel.
- Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.

Rubrique 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

PROCEDURE POUR LA MANIPULATION

- Les containers, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.
- NE PAS couper, percer, limer, souder ni effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des containers.
- NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.

continué...

DRY-TREAT STAIN PROOF (AUST.)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)

Date de livraison: 21-Septembre-2010
XC&369SC

Code d'alerte du risque:HAUT

CHEMWATCH 4903-61

Version Num:6

CD 2010/4 Page 4 sur 10

Rubrique 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

- Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation.
- Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition.

STOCKAGE

- Boîte en métal Emballage conforme aux règles du fabricant. Les récipients en plastique peuvent uniquement être utilisés s'ils sont appropriés pour des liquides inflammables.
- Pour les matériaux à faible viscosité (i) : Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible. (ii) Dans les cas où une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis.
- Pour les matériaux avec une viscosité d'au moins 2680 cSt. (23 deg. C).

INCOMPATIBILITE DE STOCKAGE

- Eviter les bases fortes.
- Incompatible avec l'aluminium. NE PAS chauffer au-dessus de 49 degrés C dans un équipement en aluminium.
- Eviter les agents oxydants, les acides, les chlorures d'acide, les anhydrides acides.

NECESSITE POUR LE STOCKAGE

- Stockez-le dans le récipient d'origine dans une zone adéquate.
- Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage.

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles de l'exposition

Source	Matériel	VME ppm	VME mg/m ³	VLE ppm	VLE mg/m ³	Pic ppm	Pic mg/m ³	TWA F/CC	Notes
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France	éthanol (Alcool éthylique)	1000	1900	5000	9500				
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France	acétate- d' isopropyle (Acétate d' isopropyle)	250	950	300	1140				

PROTECTION INDIVIDUELLE



RESPIRATEUR

Filtere de type A de capacité suffisante

YEUX

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique.

MAINS/PIEDS

- La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.
- Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.
Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.

AUTRE

- Protections.
- Tablier en PVC.

MOYENS TECHNIQUES VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION À LA SUBSTANCE

- Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation d'échappement locale ou un système de ventilation pour lieu clos peut être nécessaire. L'équipement de ventilation devrait être résistant aux explosions.

continué...

DRY-TREAT STAIN PROOF (AUST.)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)
Date de livraison: 21-Septembre-2010
XC&369SC

Code d'alerte du risque:HAUT

CHEMWATCH 4903-61
Version Num:6
CD 2010/4 Page 5 sur 10

Rubrique 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Non-miscible à l'eau.
Flotte sur l'eau.

État	LIQUIDE	Poids Moléculaire	Pas applicable
Point/intervalle de fusion (°C)	Pas disponible	Viscosité	Pas Disponible
Point/intervalle d'ébullition (°C)	Pas disponible	hydrosolubilité (g/L)	Non- miscible
Point d' éclair (°C)	13 (CC)	pH (1% solution)	Pas Applicable
Temp de décomposition (°C)	Pas Disponible	pH (comme fourni)	Pas Applicable
Température d' auto-combustion (°C)	Pas disponible	Pression de vapeur (kPa)	Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas disponible	Densité relative (eau=1)	0.81
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas disponible	Densité relative de vapeur (air=1)	Pas disponible
Composé volatil (%vol)	Pas disponible	Taux d' évaporation	Pas disponible

Rubrique 10 - STABILITE CHIMIQUE

CONDITIONS CONTRIBUANT A L'INSTABILITE POUR

- Présence de matériaux incompatibles.
- Le produit est considéré stable.

Pour les matériaux incompatibles - voir rubrique 7 - Manipulation et stockage

Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE

GHS Hazard Phrases

.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence et des vertiges.
Liquide et vapeurs très inflammables
Peut être mortel en cas d'ingestion et pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Nocif pour les organismes aquatiques
Provoque une sévère irritation des yeux.

DRY-TREAT STAIN PROOF (AUST.)

Toxicité et irritation

- Pas disponible. Se référer aux constituants individuels.

Rubrique 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Nocif pour les organismes aquatiques.
Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Ecotoxicité

Composant	Persistence	Persistence: Air	Bioaccumulation	Mobilité
éthanol	FAIBLE	MOYEN	FAIBLE	HAUT
acétate- d' isopropyle	FAIBLE		FAIBLE	HAUT

continué...

DRY-TREAT STAIN PROOF (AUST.)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)
Date de livraison: 21-Septembre-2010
XC&369SC

Code d'alerte du risque:HAUT

CHEMWATCH 4903-61
Version Num:6
CD 2010/4 Page 6 sur 10

Rubrique 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Recycler autant que possible.
 - Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'Autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement adapté ou aucune facilité d'élimination n'a pu être identifié.
- Selon le Catalogue européen des codes des déchets, les Codes des déchets ne sont pas spécifiques aux produits mais spécifiques à l'utilisation. Les Codes des déchets devront être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application dans lequel le produit est utilisé.

Rubrique 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



Etiquettes nécessaire: LIQUIDE INFLAMMABLE

Transport par terre ADR/RID:

Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux-route et train):	3	Identification du risque (Kemler):	33
Numéro ONU:	1993	Groupe d'Emballage:	II
Code de classification:	F1	Etiquette de danger:	3
Dispositions particulières	274; 601; 640C		
Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C supérieure à 110 kPa)			

Transport aérien IATA:

Classe ICAO/IATA:	3	Sous-risque ICAO/IATA :	Aucun
No ID ONU:	1993	Groupe d'Emballage:	II
Dispositions particulières	A3		
Cargo uniquement			
Instructions d'emballage:	307	Quantité maximum / Paquet:	60 L
Passager et Cargo		Passager et Cargo	
Instructions d'emballage:	305	Quantité maximum / Paquet:	5 L
Passager et Cargo en quantité limitée		Passager et Cargo en quantité limitée	
Instructions d'emballage:	Y305	Quantité maximum / Paquet:	1 L

Nom d'expédition: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. *(CONTIENT ALCOHOL)

Transport Maritime IMDG:

Classe IMDG:	3	IMDG Sous-risque:	Aucun
Numéro ONU:	1993	Groupe d'Emballage:	II
N° EMS:	F-E , S-E	Dispositions particulières	274
Quantités limitées	1 L		
Nom d'expédition: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.			

ADNR:

Classe ADNR:	3	Numéro ONU:	1993
Etiquette de danger:	3	Groupe d'Emballage:	II
Quantités Limitées:	LQ4	Dispositions particulières	274; 601; 640C
Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C supérieure à 110 kPa)			

Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES



ANNEXE 1

éthanol
acétate- d' isopropyle

603- 002- 00- 5
607- 024- 00- 6

RISQUE

Codes Risque

Phrases Risque

continué...

DRY-TREAT STAIN PROOF (AUST.)

Code d'alerte du risque:HAUT

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)

Date de livraison: 21-Septembre-2010

XC&369SC

CHEMWATCH 4903-61

Version Num:6

CD 2010/4 Page 7 sur 10

Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

R11	■ Facilement inflammable.
R36/38	■ Irritant pour les yeux et la peau.
R52	■ Nuisible pour les organismes aquatiques.
R65	■ NOCIF: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67	■ L' inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

SURETE

Codes Sécurité

S16	Phrases Sécurité
S23	■ Conserver à l' écart de toute flamme ou source d' étincelles. Ne pas fumer.
S25	■ Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S36	■ Éviter le contact avec les yeux.
S37	■ Porter un vêtement de protection approprié.
S51	■ Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S09	■ Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S29	■ Ne pas jeter les résidus à l' égout.
S401	■ Pour nettoyer les sols et les objets contaminés par ce produit, utilisez de l' eau et du détergent.
S07	■ Conserver le récipient bien fermé.
S13	■ Conserver à l' écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S26	■ En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l' eau et consulter un spécialiste.
S46	■ En cas d' ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l' emballage ou l' étiquette.
S60	■ Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

ANNEXE II: Indications de danger

F Facilement inflammable

Xn Nocif

Annex VI



H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence et des vertiges.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Déterminé par Chemwatch en utilisant le critère SGH:

Supplementary statement(s)

Precautionary statement(s)

Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser un équipement contre les explosions électriques/par éclair/par ventilation
P242	Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réponse

P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P331	NE PAS faire vomir.

continué...

DRY-TREAT STAIN PROOF (AUST.)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)

Date de livraison: 21-Septembre-2010
XC&369SC

Code d'alerte du risque:HAUT

CHEMWATCH 4903-61

Version Num:6

CD 2010/4 Page 8 sur 10

Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Stockage P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 P405	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais Garder sous clef.

RÈGLEMENTATIONS

Règlements pour ingrédients

ethanol (CAS: 64-17-5) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

"EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex II Section A: List of authorised monomers and other starting substances", "EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex III Section A Incomplete list of additives fully harmonised at Community level", "European Chemicals Agency (ECHA) List of substances identified for registration in 2010", "European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)", "European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 31", "European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category", "European Union (EU) Inventory of Fragrance Ingredients (Perfume and Aromatic Raw Materials)", "European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products", "GESAMP/EHS Composite List - GESAMP Hazard Profiles", "IMO IBC Code Chapter 18: List of products to which the Code does not apply", "IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Other Liquid Substances", "IMO Provisional Categorization of Liquid Substances - List 2: Pollutant only mixtures containing at least 99% by weight of components already assessed by IMO", "International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Reviewed by the IARC Monographs", "International Air Transport Association (IATA) Dangerous Goods Regulations", "International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List", "International Fragrance Association (IFRA) Survey: Transparency List", "Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS)", "OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals", "Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006", "Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France"

isopropyl acetate (CAS: 108-21-4) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

"European Chemicals Agency (ECHA) List of substances identified for registration in 2010", "European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)", "European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 31", "European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products", "GESAMP/EHS Composite List - GESAMP Hazard Profiles", "IMO IBC Code Chapter 17: Summary of minimum requirements", "IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Other Liquid Substances", "International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List", "International Fragrance Association (IFRA) Survey: Transparency List", "Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS)", "OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals", "Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006", "Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France"

Aucune donnée pour Dry-Treat Stain Proof (Aust.) (CW: 4903-61)

Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations: 67/548/CEE, 1999/45/CE, 76/769/CEE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante:

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles
- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977).
- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal officiel)
- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n° 96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail
- Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du Travail, article L234-3)

Rubrique 16 - AUTRES INFORMATIONS

PREUVES LIMITEES

#Règlements pour ingrédients

#ethanol (CAS: 64- 17- 5) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

"EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex II Section A: List of authorised monomers and other starting substances", "EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex III Section A Incomplete list of additives fully harmonised at Community level", "European Chemicals Agency (ECHA) List of substances identified for registration in 2010", "European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)", "European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 31", "European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category", "European Union (EU) Inventory of Fragrance Ingredients (Perfume and Aromatic Raw Materials)", "European Union (EU) Inventory of Ingredients

continué...

DRY-TREAT STAIN PROOF (AUST.)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)

Date de livraison: 21-Septembre-2010

XC&369SC

Code d'alerte du risque:HAUT

CHEMWATCH 4903-61

Version Num:6

CD 2010/4 Page 9 sur 10

Rubrique 16 - AUTRES INFORMATIONS

used in Cosmetic Products", "GESAMP/EHS Composite List - GESAMP Hazard Profiles", "IMO IBC Code Chapter 18: List of products to which the Code does not apply", "IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Other Liquid Substances", "IMO Provisional Categorization of Liquid Substances - List 2: Pollutant only mixtures containing at least 99% by weight of components already assessed by IMO", "International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Reviewed by the IARC Monographs", "International Air Transport Association (IATA) Dangerous Goods Regulations", "International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List", "International Fragrance Association (IFRA) Survey: Transparency List", "Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS)", "OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals", "Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006", "Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France"

#isopropyl acetate (CAS: 108-21-4) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

"European Chemicals Agency (ECHA) List of substances identified for registration in 2010", "European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)", "European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 31", "European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products", "GESAMP/EHS Composite List - GESAMP Hazard Profiles", "IMO IBC Code Chapter 17: Summary of minimum requirements", "IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Other Liquid Substances", "International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List", "International Fragrance Association (IFRA) Survey: Transparency List", "Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS)", "OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals", "Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006", "Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France"

#Aucune donnée pour Dry-Treat Stain Proof (Aust.) (CW: 4903-61)

RISQUE

Explication des Codes de Risques utilisés dans cette FDS

Codes Risque	Phrases Risque
R11	■ Facilement inflammable.
R36/38	■ Irritant pour les yeux et la peau.
R36	■ Irritant pour les yeux.
R52	■ Nuisible pour les organismes aquatiques.
R65	■ NOCIF: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	■ L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	■ L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

ANNEXE II: Indications de danger

F Facilement inflammable

Xi Irritant

■ La classification de la préparation et de ses composants individuels a été fondée sur des sources officielles et d'autorité, aussi bien que sur des études indépendantes du Comité de classification de Chemwatch en utilisant les références disponibles dans la littérature.

■ La fiche technique santé-sécurité ((M)SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres.

■ Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 16 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration.

Ce document est soumis au droit d'auteur. Sauf en cas d'utilisation pour un usage privé, de recherche, de critique, comme autorisé par la loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite par aucun moyen sans la permission écrite de ChemWatch. Tél (+61 3) 9572 4700.

continué...

DRY-TREAT STAIN PROOF (AUST.)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)
Date de livraison: 21-Septembre-2010
XC&369SC

Code d'alerte du risque:HAUT

CHEMWATCH 4903-61
Version Num:6
CD 2010/4 Page 10 sur 10
Rubrique 16 - AUTRES INFORMATIONS

Date de livraison: 21-Septembre-2010
Imprimer la date: 6-Janvier-2011